

Serène

Bulletin de liaison_ **Contrat territorial**

> édit'eau

Le programme d'actions 2014-2018 du contrat territorial Serène se décline petit à petit sur le terrain, toujours au bénéfice des milieux aquatiques, des activités qui les jouxtent, et donc aussi de la population locale.

Comme nous nous y étions engagés dès 2014, à l'occasion de la signature du contrat initial, nous avons récemment complété le programme par de nouvelles actions qui se déclineront sur la période 2017-2018.

Au total, pas moins de 10 actions sont programmées, principalement à destination des exploitants agricoles volontaires.

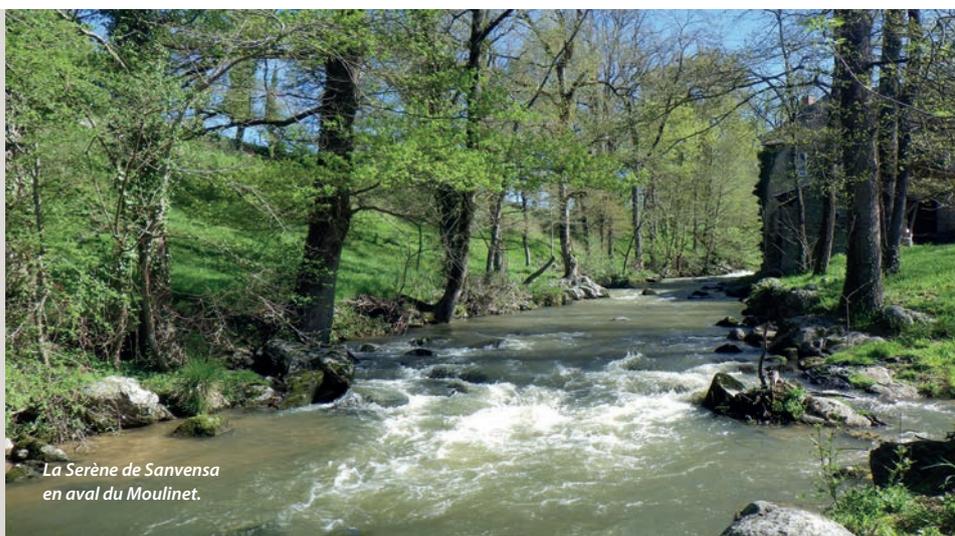
Ces actions complémentaires sont présentées au travers de ce bulletin (voir page 3).

Dans ce contexte des plus dynamiques, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier l'ensemble des partenaires du projet, depuis les cofinanceurs jusqu'aux porteurs de projet, qui à leurs niveaux respectifs, « font leur part ».

Dès le 1^{er} janvier 2017, et dans une logique de fédération des moyens humains et financiers, le SIAV2A laissera sa place au SMBV2A (syndicat mixte de bassin versant Aveyron Amont). Aussi, soyez assurés que cette nouvelle structure continuera à œuvrer au plus près du terrain, et plus particulièrement sur le territoire des Serènes qui constitue l'un de ses laboratoires d'actions innovantes.

Michel ARTUS

Président sortant du SIAV2A
Président du SMBV2A



La Serène de Sanvensa en aval du Moulinet.

JUSSIE : UN NOUVEAU COMBAT À MENER !

L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DONT LA 1^{re} CAMPAGNE S'EST DÉROULÉE EN 2016, A ÉTÉ À L'ORIGINE DE LA DÉCOUVERTE DE 7 FOYERS DE JUSSIE SUR LE BASSIN VERSANT DE LA SERÈNE.



Opération d'arrachage de Jussie (feuilles et fleur ci-contre) à La Fouillade en octobre 2016.



D'origine américaine, la Jussie a été exportée à travers le monde comme plante ornementale. Invasive, elle colonise tous les milieux humides : lacs, mares, eaux stagnantes, rivières et marais. De par son importante capacité de propagation, la Jussie peut devenir un véritable fléau, tant au regard des enjeux écologiques (perte de biodiversité des milieux humides concernés), que socio-économiques (limitation des usages d'eau, notamment au niveau des retenues utilisées localement pour l'irrigation), et touristiques (gêne à la navigabilité).

Dans ce contexte, le syndicat, au travers notamment du contrat Serène, développe actuellement un plan de lutte.

Si vous suspectez la présence d'un foyer de Jussie, n'hésitez pas à nous contacter (voir nos coordonnées en p. 4).





1. Station de mesure de Talespies (ruisseau de Marmont).
 2. Ouvrage répartiteur d'eau sur le plan d'eau de Cavagnal (bassin du Cassurex à la Fouillade).
 3. Station de mesure du Pont Noir (Serène de Vabre).
 4. Journée technique Serène du 29 novembre 2016 (Les Mazières - Vabre-Tizac).

2016 / UNE ANNÉE AU SERVICE DES MILIEUX AQUATIQUES

4 STATIONS POUR SUIVRE LES DÉBITS ET LA TEMPÉRATURE DES COURS D'EAU (A2)

Depuis fin octobre dernier, 4 stations de mesure des débits et de la température des principaux cours d'eau du bassin de la Serène ont été mises en service :

- sur la Serène de Sanvensa (pont de la Borderie à Lunac),
- sur la Serène de Vabre (pont Noir à Lunac et La Fouillade),
- sur le ruisseau de Marmont (pont de Talespies à Saint-Salvadou),
- sur le ruisseau du Cassurex (pont de Toulzanes à La Fouillade et Najac).

Ces 4 stations, gérées par le syndicat, viennent compléter les données hydrologiques compilées par la station du pont de Canabral depuis 1968. Ces installations, dotées de technologies innovantes, doivent permettre de mieux suivre les débits instantanés des cours d'eau du bassin versant ainsi que les variations de température, plus particulièrement en période estivale. L'objectif est bien d'améliorer les connaissances, et si possible de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre au travers du contrat.

Montant du projet : 31 500 € TTC
 Partenariat financier : Agence de l'Eau Adour Garonne (70 %), SIAV2A (30 %).

UNE ÉTUDE DE L'IMPACT CUMULÉ DES PLANS D'EAU (A1) ET UN PREMIER CHANTIER EXPÉRIMENTAL D'OPTIMISATION ENVIRONNEMENTALE (B1)

Au printemps 2016, les conclusions de l'étude relative à l'impact cumulé des plans d'eau du bassin de la Serène ont été livrées au comité de pilotage Serène (COPI). Cette étude, confiée au bureau CEREG Ingénierie, a été portée en collaboration entre la DDT de l'Aveyron et le SIAV2A. Le travail de modélisation réalisé par CEREG sur la base des connaissances actuelles a mis en évidence l'incidence des retenues et des prélèvements sur l'hydrologie de la Serène en période estivale. L'impact à l'exutoire est évalué à - 18 l/sec par rapport à une situation « naturelle » pour le débit mensuel minimum de période de retour 5 ans (QMNA5). Cet écart est de - 20 % en référence à la situation « naturelle », c'est à dire sans prélèvements et sans retenues. L'étude a également permis de définir plusieurs scénarios afin de réduire cet impact et d'améliorer la situation hydrologique en période de basses eaux. Parmi ses différentes propositions, l'étude a fait ressortir l'opportunité de mettre en dérivation les plans d'eau aujourd'hui encore en barrage de cours d'eau. C'est justement tout l'objet des travaux qui ont vu le jour cette année sur le plan d'eau de Cavagnal à la Fouillade (bassin versant du Cassurex).

Montant des travaux : 27 750 € TTC.
 Partenariat financier : Agence de l'Eau Adour Garonne (60 %), Conseil Régional Occitanie (15 %), SIAV2A (25 %).

UNE JOURNÉE TECHNIQUE SUR LA THÉMATIQUE DE L'ÉROSION DES SOLS (E2)

Le 29 novembre dernier, plusieurs exploitants agricoles du bassin de la Serène ont participé à une journée technique autour de la thématique des pratiques agronomiques permettant de concilier l'autonomie des exploitations tout en préservant le sol et l'eau. Le sujet central a donc porté sur l'érosion des sols et sur les pratiques et matériels alternatifs permettant de limiter le phénomène (voir éléments techniques apportés dans le bulletin de liaison n°5). À travers cette journée, et au-delà des apports théoriques des techniciens (Chambre d'agriculture, SIAV2A, FD CUMA), il convient surtout de retenir les témoignages de deux agriculteurs locaux qui ont fait part de leurs expériences sur le sujet : modification des assolements, simplification du travail du sol, gestion des couverts, utilisation de matériels adaptés (avec démonstration de 2 semoirs employés sur le territoire pour faciliter les implantations sous couverts). Les supports présentés sont téléchargeables sur le site www.aveyron.amont.fr.

2017-2018 UN PROGRAMME D' ACTIONS COMPLÉTÉ

Sur la base des enseignements des études menées durant la première moitié du contrat territorial (2014 à 2016), pas moins de 10 nouvelles actions ont été identifiées et pré-validées lors du dernier COPIL Serène du 15 décembre 2016. Ce programme complémentaire sera présenté pour validation définitive à l'Agence de l'Eau Adour Garonne en début d'année 2017. 3 enjeux du contrat sont plus précisément concernés par cette actualisation : l'amélioration du fonctionnement hydromorphologique, la reconquête de la qualité de l'eau, la préservation et la mise en valeur du patrimoine local lié à l'eau.

ENJEU B / AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE ET MORPHOLOGIQUE DU BASSIN VERSANT

- B2a. Élaborer un guide de bonne gestion des plans d'eau
- B2b. Réaliser des diagnostics de plans d'eau
- B2c. Réaliser des travaux de mise à niveau environnementale de plans d'eau
- B3a. Réaliser des diagnostics érosion ciblés sur des secteurs à fort aléa
- B3b. Engager des mesures agro-environnementales (MAEC)
- B3c. Aider à l'investissement de matériel visant à limiter l'érosion et les transferts de polluants
- B3d. Installer des haies



ENJEU C / AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX EN DIMINUANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES D'ORIGINES DOMESTIQUES ET AGRICOLES

- C5. Réaliser une étude diagnostic des réseaux d'assainissement et pluviaux du bourg de La Fouillade
- C6. Réhabiliter le système d'assainissement du village de Marmont



ENJEU D / PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL LOCAL LIÉ À L'EAU ET AUX MILIEUX AQUATIQUES

- D3. Valoriser au niveau environnemental et halieutique le plan d'eau de Saubayre



D'un point de vue financier, ces 10 actions complémentaires qui se déclineront sur les années 2017 et 2018, s'élèvent à un montant prévisionnel d'environ 600 000 €. Comme pour la programmation initiale (environ 3 millions d'€), ces actions supplémentaires seraient largement cofinancées par les différents partenaires du contrat territorial, au premier rang desquels nous retrouvons l'Agence de l'eau Adour Garonne (sous réserve d'une validation par ses instances).

EN PLUS DES 10 NOUVELLES ACTIONS IDENTIFIÉES, 6 AUTRES ACTIONS EXISTANTES BÉNÉFICIENT D'UNE ACTUALISATION QUI PRÉVOIT QUELQUES AJUSTEMENTS TECHNIQUES ET/OU CALENDAIRES

- A2. Améliorer la connaissance sur les débits des cours d'eau
- A3. Améliorer la connaissance sur la thermie des cours d'eau
- A4. Poursuivre le réseau de mesure de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- A10. Réaliser une étude de compréhension du phénomène d'ensablement des cours d'eau
- B4. Décliner les travaux liés au plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG)
- D2. Inventorier et suivre les espèces végétales invasives (avec adaptation au contexte de découverte de la Jussie)



RÉUNIONS LOCALES

Dans le courant de l'année 2017, plusieurs réunions (par groupe de 2 à 3 communes) seront organisées dans l'objectif d'informer la population locale. À travers ces rencontres, il sera proposé aux exploitants agricoles et propriétaires de plans d'eau volontaires de s'inscrire dans les nouveaux dispositifs (diagnostics, mesures agro-environnementales, aides à l'équipement, etc.).



CONTRAT TERRITORIAL
Serène

Pour en savoir plus,
n'hésitez pas
à nous contacter :
SMBV2A - Mairie
1, place du Portail-Haut
12390 RIGNAC
05.65.63.58.21
vincent.lavergne@aveyronamont.fr
www.aveyronamont.fr
*Chargé de mission
du contrat territorial Serène :
Vincent Lavergne*



Réalisation d'une descente aménagée
dans le cadre des travaux du PPG.



Principaux partenaires



En route vers 2017...

Poursuite du programme spécifique de réhabilitation des assainissements non-collectifs ^(C2)

Dans la continuité des opérations menées depuis plusieurs années maintenant, l'année 2017 devrait voir la poursuite des travaux de réhabilitation d'assainissements non-collectifs (ANC). Au travers du contrat territorial Serène, 40 dossiers sont plus particulièrement accompagnés techniquement et financièrement tous les ans (aide de 4 200 € par dossier maxi en provenance de l'Agence de l'Eau Adour Garonne). À noter que l'année 2017 verra la fusion des services publics d'assainissement non-collectif (SPANC) du Najacois et du Villefranchois, au travers de la nouvelle communauté de communes du Grand Villefranchois.

Vers la concrétisation du chantier d'optimisation du plan d'eau de Saubayre ^(B4)

Dans un esprit de cohérence technique avec les travaux réalisés en 2016 sur le plan d'eau amont de Cavagnal, il est toujours prévu d'entreprendre les travaux d'optimisation environnementale du plan d'eau communal de Saubayre. Ces travaux, qui ont vocation à améliorer la continuité hydraulique et thermique du ruisseau de La Fouillade, ont pris du retard pour des raisons technico-financières. L'aboutissement du projet est néanmoins prévu pour la fin de l'été 2017.

Une 3^e tranche de travaux liée au plan pluriannuel de gestion des cours d'eau ^(B1)

La mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) se poursuit en 2017 sur le bassin de la Serène. Un chantier est prévu sur le ruisseau du Méjanet (Lunac). Ce dernier prévoit la mise en place de deux descentes (points d'abreuvements) et d'un passage à gué aménagés.



Zone humide pâturée sur le bassin
versant du Cassurex.

Poursuite de l'inventaire des zones humides avec un renforcement de la communication ^(A8)

L'inventaire des zones humides, démarré en 2016 sur le bassin de la Serène, doit se poursuivre et se terminer courant 2017. Il s'agit d'identifier ces zones à fort intérêt environnemental pour mieux les prendre en considération lors d'aménagements futurs (intégration à titre informatif dans les documents d'urbanisme par exemple). Faisant suite à des remontées du terrain lors de la campagne de l'an passé, des adaptations sont prévues en termes de communication, notamment auprès des exploitants agricoles.



POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR L'INVENTAIRE,
VOUS POUVEZ CONSULTER :
<http://zones-humides-vallee-aveyron.jimdo.com>

Remarque : les codes apparaissant entre [...] correspondent à la numérotation des 26 actions du contrat territorial Serène référencées dans le bulletin de liaison n°4 (décembre 2014).

Graphisme : Gilles Garrigues
Impression : Groupe Burlat (Imprim'Vert)
Crédits photos : SMBV2A, Fotolia ©